

## DOSSIER DE PRESSE

### Négociations avec l'Union européenne

Réunion tripartite Andorre – Monaco – Saint-Marin

*Monaco, le 13 juillet 2018*

**Direction de la Communication**

10, Quai Antoine 1er - BP 458

Tel : (+377) 98 98 22 22

Fax : (+377) 98 98 22 15

presse@gouv.mc

[www.gouv.mc](http://www.gouv.mc)



La Principauté de Monaco est officiellement engagée, depuis le 18 mars 2015, dans des négociations avec l'Union européenne (UE) dans le but de conclure un accord d'association qui offrira un cadre de coopération et de dialogue pérenne avec les Etats membres de l'UE et les institutions européennes.

L'UE souhaitant créer un cadre de relations commun et cohérent avec les petits Etats européens, elle a entamé ces négociations avec les Principautés de Monaco et d'Andorre, ainsi qu'avec la République de Saint-Marin.

Ces négociations se sont ouvertes sur la base de la déclaration n°3 à l'article 8 du Traité de Lisbonne qui prévoit que « *l'Union prendra en compte la situation particulière des pays de petite dimension territoriale entretenant avec elle des relations spécifiques de proximité.* »

Depuis 2010, les trois pays se concertent très régulièrement sur les négociations avec l'UE, par le biais de rencontres à divers niveaux dans chaque Etat, ainsi qu'à Bruxelles, par le biais des Missions permanentes ou lors des réunions de négociation. Depuis 2017, des réunions tripartites au niveau des chefs de Gouvernement se tiennent régulièrement, à tour de rôle, dans les trois pays :

- Monaco le 18 mars 2017 ;
- Saint-Marin le 30 mai 2017 ;
- Andorre les 20-21 novembre 2017.

### **1. La situation particulière des pays de petite dimension territoriale**

L'Andorre, Monaco et Saint-Marin (AMS) présentent un certain nombre de points communs. Ce sont des États indépendants de petite dimension territoriale et faiblement peuplés, dont tous les pays limitrophes sont des États membres de l'UE, avec lesquels ils entretiennent des relations très étroites basées sur une histoire commune et des affinités politiques et culturelles.

Tous ces États sont des démocraties parlementaires et sont membres de l'Organisation des Nations Unies, du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Il existe toutefois des différences géographiques et démographiques importantes entre eux.

- L'Andorre possède le territoire le plus vaste (468 km<sup>2</sup>) et aussi la population la plus nombreuse (environ 85 500 habitants en 2015). Elle est située à l'écart des grandes métropoles et est reliée aux pays limitrophes, à savoir l'Espagne et la France, uniquement par deux routes principales.
- Monaco a pour seul pays limitrophe la France et compte environ 38 300 habitants en 2017. Son territoire s'étend sur 2 km<sup>2</sup>.
- Saint-Marin est situé au sommet d'une montagne et est enclavé en Italie. La superficie de son territoire s'élève à 61,2 km<sup>2</sup> et sa population à 33 200 habitants en 2016.

Ces États diffèrent aussi par leurs systèmes constitutionnels, juridiques et politiques.

- L'Andorre est une co-principauté, dont les Co-Princes sont le président français et l'évêque d'Urgell (Espagne).
- Monaco est une monarchie constitutionnelle et est étroitement liée à la France en vertu de nombreux traités bilatéraux.
- Saint-Marin est une République étroitement liée à l'Italie.

## 2. Les relations avec l'UE

Les échanges commerciaux entre l'UE et les trois pays de petite dimension territoriale sont régis par des accords d'union douanière: Monaco est partie à un tel accord avec la France et est inclus dans le territoire douanier de l'UE, tandis que Saint-Marin et l'Andorre ont chacun conclu un accord d'union douanière avec l'UE.

De plus, il existe des accords monétaires et des accords concernant l'échange d'informations en matière fiscale entre l'UE et chacun des trois pays de petite dimension territoriale.

En décembre 2010, le Conseil de l'UE a conclu que l'Union entretenait des relations «importantes mais fragmentées» avec ces trois États, étant donné qu'il existe encore des obstacles à la circulation des personnes, des marchandises et des services vers et depuis l'UE. Cela a entraîné un certain nombre de difficultés pratiques pour les citoyens et les entreprises tant de l'UE que des pays de petite dimension territoriale.

Le 18 mars 2015, se sont formellement ouvertes les négociations entre l'UE, d'une part, et les AMS, d'autre part, en vue de conclure un ou plusieurs accords d'association afin de permettre la participation de ces pays au marché intérieur de l'UE ainsi qu'une coopération avec l'UE dans d'autres domaines d'action.

Les discussions ont d'abord porté sur le cadre institutionnel du ou des futurs accords et se sont poursuivies par la libre circulation des marchandises. La rédaction de ces deux chapitres est ainsi en grande partie finalisée. S'agissant des marchandises, la Convention douanière franco-monégasque de 1963 sera conservée en l'état dans l'Accord.

Au cours de l'année 2017, les travaux sur la libre circulation des services et la reprise de l'acquis de l'UE se sont ouverts.

Depuis le début de l'année 2018, 5 sessions de négociation se sont tenues et ont permis d'étudier de nouveaux chapitres, parmi lesquels : la libre circulation des capitaux, le droit d'établissement, la reconnaissance mutuelle des diplômes, les transports, l'environnement, l'énergie, la lutte antifraude, ou la politique sociale.

Par ailleurs, le groupe de travail « AELE » du Conseil de l'UE, chargé pour les 28 États membres du suivi de l'évolution des négociations avec Andorre, Monaco et Saint-Marin, s'est rendu en Andorre en mars 2018. Il effectuera une visite de travail à Monaco, du 5 au 7 septembre prochain.

Les négociateurs européens ont fait part du souhait de l'UE de parvenir à un paraphe de l'accord au début de l'année 2019, avant la fin du mandat de son Président Jean-Claude Juncker.

## 3. Délégations

Le Gouvernement Princier accueille la 4<sup>ème</sup> réunion tripartite au niveau des Chefs de gouvernement, le 13 juillet 2018.

Les délégations sont composées de la manière suivante :

- pour Andorre :
  - S.E. M. Antoni MARTÍ PETIT, Chef du Gouvernement ;
  - S.E. M. Enric TARRADO, Ambassadeur de la Principauté d'Andorre auprès de la Principauté de Liechtenstein, la Principauté de Monaco, la République de Saint-Marin et la Confédération Suisse ;
  - Mme. Cristina MOTA, Directrice des Affaires européennes ;
  - M. Iago ANDREU, Chef du Cabinet du Chef du Gouvernement.
  
- pour Saint-Marin :
  - S.E. M. Nicola RENZI, Ministre pour les Affaires étrangères, politiques et la Justice ;
  - M. Luca BRANDI, Directeur des Affaires européennes, Ministère des Affaires étrangères ;
  - Mme Lisa GUALTIERI, Premier Secrétaire, Mission permanente de Saint-Marin auprès de l'UE ;
  - M. Michele ANDREINI, Chef de Cabinet, Ministère des Affaires étrangères.
  
- pour Monaco :
  - S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'État ;
  - M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement – Ministre des Relations extérieures et de la Coopération ;
  - Mme Isabelle COSTA, Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement en charge de la Cellule Europe ;
  - M. Axel CAMPANA, Administrateur, Cellule Europe.

## Annexe 1 – La Principauté d'Andorre

### Géographie

Etat enclavé du sud de l'Europe, la Principauté d'Andorre est située dans le massif des Pyrénées entre la France et l'Espagne sur une superficie de 468 km<sup>2</sup>.

### Population

En juillet 2016, la Principauté d'Andorre comptait 73 105 habitants, soit 46% d'Andorrans, 26% d'Espagnols, 13% de Portugais, 5% de Français, et 10% d'autres nationalités.

### Economie

L'activité économique de la Principauté est axée principalement sur les services. Le tourisme et le commerce constituent les piliers fondamentaux.

En 2015, Andorre enregistrait un PIB de 2,535 millions d'euros, situant le PIB par habitant à 34 974 euros, supérieur à la moyenne européenne.

Les principaux partenaires commerciaux d'Andorre sont les Etats membres de l'Union européenne, avec lesquels la Principauté réalise plus de 95% de ses exportations. La provenance des importations est à plus de 90% européenne.

#### Indicateurs économiques 2015 :

- Croissance du PIB : 0,2%
- Taux d'inflation : -0,9%
- Dette publique : 40% du PIB
- Déficit budgétaire : 5 M €

### Gouvernement

Nature du régime : Co-Principauté parlementaire

Chef d'Etat : Président de la République française conjointement avec l'Evêque d'Urgel

#### Composition du Gouvernement :

- Président du Gouvernement : M. Antoni Marti Petit (depuis le 12 mai 2011 ; 2<sup>ème</sup> mandat).

Ministres :

- Ministre des Finances : M. Jordi Cinca Mateos
- Ministre des Affaires étrangères : Mme Maria Ubach Font
- Ministre des Affaires sociales, de la Justice et de l'Intérieur : M. Xavier Espot Zamora
- Ministre de l'Economie : M. Gilbert Saboya Sunye
- Ministre du Tourisme : M. Francesc Camp Torres
- Ministre de l'Aménagement du territoire : M. Jordi Torres Falco
- Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture : Mme Silvia Calvo Armengol
- Ministre de l'Education et de l'Enseignement supérieur : M. Eric Jover Comas
- Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports : Mme Olga Gelabert Fabrega
- Ministre de la Santé, M. Carles Alvarez Marfany
- Ministre de la Fonction publique : Mme Eva Descarrega Garcia

- Secrétariat général du Gouvernement : M. Jordi Casadevall Touseil

Le pouvoir législatif est détenu par le Conseil Général. C'est un parlement avec une seule chambre, composé de 28 membres, à représentation mixte et paritaire de la population nationale et des 7 paroisses (communes). La moitié de ses membres est élue par circonscription nationale, l'autre moitié par paroisses, à raison de 2 Conseillers par paroisse. Les élections nationales sont organisées tous les 4 ans.

### Relations Diplomatiques entre Monaco et Andorre

La Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre ont établi officiellement des relations diplomatiques le 7 juillet 2006.

S. E. M Enric Tarrado-Vives a obtenu l'agrément préalable de S.A.S. le Prince Souverain le 4 novembre 2011. Il Lui a présenté ses Lettres de créance le 1er mars 2012.

Réciproquement, S.E. M. Claude Cottalorda a été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la Principauté d'Andorre par Ordonnance n° 5.419 du 15 juillet 2015.

S.E. M. Claude Cottalorda a présenté ses Lettres de créance à M. François Hollande, Co-Prince d'Andorre, le 19 octobre 2015, et à S.E. Monseigneur Joan-Enric Vives I Sicilia, évêque d'Urgell et Coprince Episcopal d'Andorre le 30 octobre 2015.

### Accords bilatéraux

- Accord entre la Principauté de Monaco et la Principauté d'Andorre en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale, 18 septembre 2009.
- Accord de coopération administrative entre le SICCFIN et son homologue d'Andorre (4 mai 2004).

## Annexe 2 – La République de Saint-Marin

### Géographie

Etat d'Europe méridionale, enclave souveraine en Italie (entre la province Emilie-Romagne, au nord, et celle des Marches, au sud), dominant la côte Adriatique, Saint-Marin occupe une superficie de 61 km<sup>2</sup>.

### Population

Saint-Marin compte 32.789 habitants (2015). En 2015, le taux de croissance démographique s'établissait à 0,67%. Il convient de remarquer que la communauté saint-marinaise à l'étranger compte près de 15.000 ressortissants qui se trouvent principalement en Italie, en France et aux Etats-Unis d'Amérique.

### Economie

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB :

- Industrie : 33,3%
- Banques et assurance : 17,6%
- Services : 13,6%

L'économie du pays est essentiellement liée à celle de l'Italie, qui absorbe 87% de ses exportations. Les importations proviennent à 82% d'Italie. L'Italie et Saint-Marin sont liés par une union douanière.

La crise économique et financière en Italie a eu un fort impact sur l'économie de Saint-Marin depuis 2008.

### Indicateurs économiques

Croissance du PIB : 1%

- PIB (2014) : 1,4 milliard d'euros €
- Taux de croissance (2014) : -1%
- Taux de chômage (mars 2014) : 8,4%
- Taux d'inflation (2013) : 2,5 %

### Gouvernement

Le pouvoir législatif est exercé par le Grand Conseil dont les 60 membres sont élus au suffrage universel direct (représentation proportionnelle) tous les 5 ans.

Le Conseil approuve le budget de l'Etat et élit deux fois par an (avril et octobre) en son sein les Capitaines Régents. Ceux-ci assument conjointement la fonction de Chef d'Etat. Ils président le Congrès d'Etat (gouvernement) qui exerce le pouvoir exécutif constitué par les Secrétaire d'Etat (Ministres).

Les dernières élections générales ont eu lieu le 4 décembre 2016. A cette occasion le gouvernement en place, dominé par le Parti des Chrétiens Démocrates de Saint-Marin (PDCS), a été battu par une coalition, Adesso.SM, formée de partis de gauche et de mouvements citoyens qui a recueilli 58% des voix.

Régime : République parlementaire

Capitaines Régents : MM. Matteo Ciacci et Stefano Palmieri, Capitaines Régents (avril à octobre 2018).

**Composition du Gouvernement :**

- M. Nicolas Renzi, Ministre des Affaires étrangères et politiques et de la Justice\* ;
- M. Guerrino Zanotti, Ministre des Affaires intérieures, du Secteur public, des Relations avec les Conseils communaux, de la Simplification des Normes, des Affaires institutionnelles et de la Paix ;
- M. Simone Celli, Ministre des Finances et du Budget, de la Poste, des Transports et de la Planification économique ;
- M. Andrea Zafferani, Ministre de l'Industrie, de l'Artisanat, du Commerce, du Travail, de la Coopération et des Télécommunications ;
- M. Augusto Michelotti, Ministre du Territoire et de l'Environnement, de l'Agriculture, du Tourisme, de la Protection civile, des Relations avec les Représentants pour les Travaux publics, des Politiques pour la Jeunesse ;
- M. Franco Santi Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, de l'Égalité des Chances, du Bien-être et des Affaires sociales ;
- M. Marco Podeschi Ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Université, de la Recherche, de l'Information, du Sport, de l'Innovation Technologique et des Relations avec les Représentants des Ouvrages publics.

\* M. Nicola Renzi a été Capitaine Régent du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016.

**Relations Diplomatiques entre Monaco et Saint-Marin**

La Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin ont établi des relations diplomatiques le 16 octobre 2006.

S.E. Mme Sylvie Bollini a obtenu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain le 16 janvier 2015. Elle Lui a présenté ses Lettres de créance le 7 septembre 2015.

Réciproquement, S.E. M. Robert Fillon a été nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès de la République de Saint-Marin par Ordonnance n° 4.135 du 28 janvier 2013.

**Accords bilatéraux**

- Accord en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale entre la Principauté de Monaco et la République de Saint-Marin, le 29 juillet 2009.
- Accord de coopération administrative entre le SICCFIN et son homologue de Saint-Marin (16 décembre 2005).